

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2020/2021
(1^{er} inscription en école maternelle, CP et nouveaux arrivants)

Classe :

Maternelles :

Ecole de la Madeleine

Ecole Kergomard

Ecole Albert Garnier

Ecole St-André

Elémentaires :

Ecole Saint-Exupéry

Ecole Marcel Aymé

Ecole Clos Muscadet

Ecole Albert Garnier

Réservé au service :

N° FAMILLE :

DOSSIER SAISI LE :

QUOTIENT :

ÉCOLE D'AFFECTATION :

DÉROGATION

- AUTOMATIQUE
 MATERNELLE
 ÉLÉMENTAIRE
 AUTRE DÉROGATION

CENTRE DE LOISIRS :

Nom de l'enfant : Prénom :

Sexe : M F

Né(e) le : À (commune et Code Postal) :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Ecole de secteur :

Dérogation demandée : OUI NON

Si oui, indiquer l'école souhaitée et compléter une demande de dérogation (à l'accueil du service éducation)

École précédente : (Commune et département si hors Joigny).

Si un de ses frères (ou sœurs) fréquente actuellement une école ou un Centre de Loisirs préciser :

NOM	PRÉNOM	ÉCOLE ET CENTRE FRÉQUENTÉS
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :

PARENT : Mère

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :

@ : Tél professionnel :

PARENT : Père

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :

@ : Tel professionnel :

Si séparation des parents, préciser si garde alternée : OUI NON

Régime : CAF MSA Nom Allocataire : N° Allocataire :

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents :

Nom : Prénom : Tél :

Nom : Prénom : Tél :

ATTENTION : Vous déchargez la collectivité de toute responsabilité après la remise de votre enfant, à l'une des personnes majeures ci-dessus.

Accueil du matin-Restauration scolaire-Activités périscolaires-Centre de loisirs

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Accueil périscolaire du matin : accueil à partir de 7h30

Inscription : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Occasionnellement

Restauration Scolaire :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnellement

Régime alimentaire : Sans Porc Sans Viande Autres :

Toute inscription non prévue ou annulation de repas devra être signifiée au service éducation de la Mairie à l'avance et AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 12H00

Accueil périscolaire du soir après 16h30 et jusqu'à 19h

Inscription : Oui Non

Les Mercredis :

Pré-Accueil (7h30-9h)

Loisirs éducatifs du mercredi matin (9h-12h)

[Si oui, choisissez une activité pour chaque période auprès du service éducation]. En fin de matinée, un transport en bus sera mis en place pour conduire les enfants inscrits au centre de loisirs sur le site de Bois-aux-Cœurs.

Centre de loisirs municipal de l'après-midi (dès 12h, repas inclus, jusqu'à 19h) attention : pour toute inscription, il faut impérativement réserver à l'avance afin de commander les repas et signifiée au service toute annulation.

PETITES ET GRANDES VACANCES :

Centre de loisirs : (de 8h à 19h) Pour toute réservation au centre de loisirs une fiche d'inscription doit-être impérativement complétée pour chaque vacances auprès du service éducation.

Inscription : Oui Non

AUTORISATIONS DIVERSES

J'autorise la municipalité :

- J'autorise mon enfant à rentrer seul (à partir de 6 ans) : OUI NON

- à prendre des photos ou films de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires et les diffuser (expositions, journaux internes, presse locale, site de la ville, page Facebook de la ville...) : OUI NON

- à transporter mon enfant en bus, minibus et car : OUI NON

- à accéder à mon quotient familial sur le site « Mon partenaire CAF » : OUI NON

La ville de Joigny, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant à l'école, éventuellement à la cantine scolaire, ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription et au (à la) directeur (trice) de l'établissement dans lequel sera scolarisé votre enfant. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne seront pas conservées au-delà de votre période d'inscription de votre enfant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, vous bénéficiez :

* d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ;

* du droit à la portabilité de vos données ;

* du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;

* du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande soit par mail à mairie@ville-joigny.fr soit par courrier postal en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - hôtel de ville - BP 210 - 89306 Joigny cedex. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/> ou contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.as.px>

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS :

(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Indiquez les dates de derniers rappels :

VACCIN OBLIGATOIRE	VACCINS RECOMMANDÉS			
DT Polio	Hépatite B	R.O.R	Coqueluche	BCG

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

Votre enfant suit-il un traitement médical? OUI NON

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Rubéole			Varicelle			Oreillons		
Coqueluche			Rougeole			Scarlatine		
Otite			Angine			Rhumatisme articulaire aigu		

Allergies:

	OUI	NON		OUI	NON
Asthme			Médicamenteuses		
Alimentaires			Autres		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, à signaler) :

.....

.....

.....

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, opérations, hospitalisations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

.....

.....

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ? OUI NON

(Si oui, merci de nous fournir une photocopie du PAI)

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ? Précisez :

.....

Je, soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à

Le

Signature

INSCRIPTION SCOLAIRES 2020-2021

Joindre les photocopies des documents suivants :

- Livret de famille
 - Un justificatif de domicile
 - Une attestation d'assurance extra-scolaire (2020-2021)
 - Pour les parents séparés ou divorcés, l'extrait de la décision judiciaire
 - Le carnet de santé (vaccination à jour DTP)
 - Une attestation de quotient familial CAF
- (Concernant la garde de l'enfant)**

Facturation

LA FACTURATION MENSUELLE

Tarifs :

- l'accueil du matin : 1,85 € par jour de présence
- Restauration scolaire : Joigny : 3,10 € par repas Hors Joigny : 3,70 € par repas
- Le pré-accueil du mercredi matin : 1,85€
- L'accueil périscolaire du soir : Tarif à l'heure en fonction du quotient familial

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
0 à 299€	300 à 399€	400 à 499€	500 à 670€	671 à 699€	700 à 799€	800 à 999€	1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H

Loisirs éducatifs du mercredi matin : Tarifs : forfait par période (de vacances à vacances en fonction du quotient familial

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
0 à 299€	300 à 399€	400 à 499€	500 à 670€	671 à 699€	700 à 799€	800 à 999€	1000€ et +
3€	4€	5€	6€	7€	8€	9€	10€

Les tarifs : Les enfants hors Joigny pour les mercredis matin et les enfants du mercredi après-midi
Tarification à l'heure en fonction du quotient familial

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
0 à 299€	300 à 399€	400 à 499€	500 à 670€	671 à 699€	700 à 799€	800 à 999€	1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H

Centre de loisirs : Tarification à l'heure en fonction du quotient familial

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
0 à 299€	300 à 399€	400 à 499€	500 à 670€	671 à 699€	700 à 799€	800 à 999€	1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H

Où et comment régler la facture

Vous pouvez régler vos factures :

- **Après du service éducation** : par chèque ou en espèce,
- **Une boîte aux lettres** est disponible à l'accueil de la mairie.
- **Par courrier** en adressant votre chèque à l'ordre : régie recette périscolaire accompagné du coupon détachable, à l'adresse suivante : Mairie de Joigny- Service éducation-3 Quai du 1^{er} Dragons 89300.
- **En ligne** (paiement sécurisé) à partir du site internet de la ville de Joigny dans votre espace personnel accompagné de votre clé espace citoyen à demander auprès du service éducation: <https://www.espace-citoyens.net/espace-citoyens/>
- **En prélèvement automatique**, demande de prélèvement auprès du service éducation.